



Reporters des frontières

Vers un réseau africain de journalistes, professionnels et citoyens, spécialisés sur les questions migratoires



ROUTES MIGRATOIRES

Agadez, la ville des lendemains incertains

Avec 90% des migrants subsahariens qui y transitent, le Niger subit de fortes pressions de l'Union européenne, adoucies d'incitations financières, qui l'amènent à jouer le rôle de sentinelle des frontières européennes. A partir d'Agadez, point de passage des migrants subsahariens vers le Maghreb, la répression s'organise. Mais c'est comme vouloir arrêter la mer avec ses bras.

AGADEVZ, la vieille cité du nord du Niger fondée au XI^e siècle est toujours un point de convergence. Mais ce qui faisait courir hier vers cette ville n'est plus. Sur les routes du commerce transaharien affluent désormais une nouvelle «marchandise» et Agadez s'illustre, de par le monde, comme un hub migratoire vers l'Europe. Le point de départ de mille malheurs.

En 2011, Agadez comptait 124 324 habitants. Au cours de ces dernières années, avec les migrants qui y transitent et alimentent une économie souterraine, sa population a quadruplé. Responsable du bureau de l'Organisation internationale des migrations (Oim) de la ville, Maurice Miango peine pour donner un chiffre exact, mais déroule des statistiques ahurissantes. Chaque lundi, affirme-t-il, quelque cent Pickups Hilux, appelés ici «Talibans», contenant chacun vingt à vingt-cinq mi-

grants, quittent Agadez pour la Libye. Des centaines d'autres partent d'Arlit, ville minière située à 240km au nord-est, vers l'Algérie.

Hommes, femmes et mineurs accompagnés ou non, ils viennent d'Afrique de l'ouest, d'Afrique centrale et des rives du Golfe de Guinée. Ils peuvent avoir 18 à 35 ans ou être quinquagénaires. La plupart ont une perception valorisante de leur entreprise. Partis en «aventure», ils ont une claire conscience des risques inhérents à leur voyage. Mais ils croient tous en leur chance. Périr comme des milliers d'autres dans le désert ou en mer, être tués ou emprisonnés par des réseaux criminels, voire être refoulés vers le pays d'origine, tous les risques sont ouverts. Mais c'est une perspective qu'on refoule vite. Plus rien n'arrête ces migrants, quand le manque d'opportunités de travail et d'affirmation sociale, ainsi que de perspectives d'avenir a fermé toutes les portes derrière eux. **(Suite P. 2)**



Chaque lundi, quelque cent pickup Hixlux quittent Agadez pour la Libye. Chacun contient environ vingt migrants.

Quelques uns évoquent aussi la fuite devant les risques de persécution ou de violence politique dans leur pays.

Il n'y a guère, la majorité d'entre eux était analphabète, parfois sans qualification professionnelle. Aujourd'hui ils sont nombreux à disposer d'un bon niveau d'instruction. Un Gambien rencontré à Agadez est nanti d'un doctorat en Biologie. Il tente de partir en Europe pour se spécialiser dans son domaine. Un Libérien, diplômé en Management des entreprises, a été refoulé de Libye. Tous sont partis du fait d'un avenir bouché.

Il est difficile d'avoir des chiffres fiables sur le flux migratoires transitant par Agadez. L'Oim et ses agents de collecte d'informations sur l'axe Assamaka (vers la frontière algérienne)-Séguédine (vers la frontière libyenne), qui font le décompte des véhicules transportant des migrants et recueillent des informations sur la nationalité de ces derniers, ne fournissent que des tendances. Pour 2016, l'organisation estime à 300 000 le nombre de personnes sorties du Niger par ces deux axes pour se rendre en Libye ou en Algérie.

Sur les routes qui mènent vers Alger, on rencontre surtout des femmes accompagnées d'enfants. Ces derniers sont souvent utilisés comme mendiants dans les wilayas, alors que leurs accompagnants, parents ou non, finissent souvent comme domestiques ou se lancent dans la prostitution. Mais l'émigration vers l'Algérie est devenue une impasse. Le chemin ne s'ouvre plus sur l'Europe et les migrants reviennent presque toujours au point de départ, lestés de quelques économies qu'ils injectent dans la construction d'une maison, le mariage de sa fille, le remboursement de dettes, l'élevage ou dans une exploitation agricole familiale. Mais il y a pire.

Fermer les routes

EN FIN DÉCEMBRE 2013, un drame a assommé le monde, avec la découverte de 92 femmes et enfants dans le désert, morts de soif à une dizaine de kilomètres de la frontière algérienne, après une panne du camion qui les transportait. Les gouvernements nigérien et algérien ont alors signé un accord de rapatriement. Depuis décembre 2014, sous l'égide de l'Oim, quarante quatre convois ont ainsi débarqué quelque 16 000 personnes, parmi lesquels 5000 mineurs. Mais ces opérations de refoulement sont loin d'arrêter la migration. Comme une vague sans fin, les mêmes expulsés reviennent quelques mois après sur leurs

traces, jouant au chat et à la souris avec la police algérienne.

La lutte contre l'émigration dépasse ce cadre algéro-nigérien. Dans la logique d'externalisation de ses frontières pour contenir le flot de «clandestins», l'Europe a transféré au Niger ses cinq priorités contenues dans le Plan d'action de La Valette. Notamment la lutte contre les causes et la prévention de la migration irrégulière, la lutte contre le trafic des migrants et de la traite des êtres humains, mais aussi la réadmission et la réintégration des migrants dans leurs pays de départ. Sur la table, l'Union européenne a posé en contrepartie un fond d'urgence d'un montant de 74,9 millions d'euros (environ 50 milliards de francs Cfa).

Ce type de convention n'est pas nouveau. En février 2010, un accord de coopération en matière de sécurité avait été signé entre le ministère nigérien de l'Intérieur et le ministère italien de la Sécurité publique. Le nouvel agrément franco-nigérien cache surtout une ambiguïté flagrante. Partie prenante au Protocole de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) sur la libre circulation des personnes et des biens, Niamey ne peut légalement retenir ces flux de migrants. Hier ils partaient de la gare d'Agadez sous contrôle de la police, aujourd'hui, avec l'intervention de l'Union européenne, mais aussi de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (Onudc), un véritable dispositif juridique et sécuritaire répressif a été mis en place. Quelque 24 millions de dollars sont prévus pour cette initiative sur les cinq prochaines années.

L'argument est frappant. Et les textes changent au Niger. En mai 2015, une loi relative au trafic de migrants a été adoptée par l'Assemblée nationale nigérienne. La nouvelle disposition punit «...d'une peine d'emprisonnement de cinq à dix ans et d'une amende de 1 million de francs Cfa à 5 millions de francs Cfa toute personne qui, intentionnellement et pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, assure l'entrée ou la sortie illégale au Niger d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent au Niger».

Mais à Agadez, l'Union européenne ne fait pas que dans la répression. Elle a financé l'installation d'un Centre d'accueil et de transit pour migrants. Placé sous l'égide de l'Oim, il travaille à dissuader les migrants et prend en charge les retours forcés ou volontaires. Ainsi, Eucap Sahel, une mission civile de l'UE présente au Niger depuis 2012,

● La machine à réprimer les candidats à l'émigration, désormais bien huilée, est en marche. Agadez est sous haute surveillance.



Un surchargé dans le désert nigérien. Certains se perdent dans cet océan de sable. En décembre 2013, quelque 92 personnes ont ainsi disparu.

a mis en place un avant-poste incorporant la prévention de l'émigration dite « illégale » à sa mission civile d'appui aux forces de sécurité et à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Le Niger est cependant devenu un pays sous coupe réglée. Des experts de l'UE venus de Bruxelles et des officiers de police français ont eu plusieurs réunions d'échanges à Niamey et à Agadez avec les autorités et avec différents acteurs œuvrant dans la migration. Directeur régional de l'Etat civil, des réfugiés et des migrations d'Agadez, Ousmane Maidambé confie que cette mobilisation est assortie d'un plan d'action qui sera mise en œuvre avant janvier 2017. Selon lui, l'Etat nigérien ouvrira bientôt, à Agadez, un centre d'accueil, de formation et d'apprentissage des migrants. Financé à hauteur de 2,5 milliards de francs Cfa par l'Allemagne, il s'inscrit dans le dispositif de prévention et de lutte contre l'immigration irrégulière.

La machine à réprimer les candidats à l'émigration est donc en marche, avec la traque des passeurs, des transporteurs et des « caïds » des ghettos, ces dortoirs qui accueillent les migrants et où s'organise leur départ. La gendarmerie, la police et l'armée multiplient les patrouilles mixtes, depuis août 2016, sur les itinéraires qu'empruntent les passeurs.

Procureur d'Agadez, Moussa Zaki est ferme sur le sujet : « Lorsque ce phénomène migratoire a pris de l'ampleur, notre hiérarchie nous a demandé ce qu'il fallait faire. Nous avons répondu qu'il fallait poursuivre. Ce qui a été fait avec l'arrestation d'une quarantaine de personnes. On a aussi mis la main sur plus de trois cent véhicules Hilux. Les passeurs arrêtés sont de différentes nationalités ouest africaines, mais surtout des Nigériens. Avec cette nouvelle infraction (Ndlr : le trafic illicite des migrants) on est en train d'affamer leurs auteurs, dont les officines ferment ».

Ce jeudi 26 octobre 2016 où on l'a rencontré, Moussa Zaki annonçait le retour de 462 migrants qui avaient quitté Agadez et Zinder pour la Libye, mais s'étaient faits intercepter par l'armée à Dirkou. Quand on lui parle de retour forcé d'immigrant, le magistrat s'irrite et rectifie sec : « Il ne s'agit pas d'un retour forcé mais d'un acte humanitaire ! ». Le ton adouci, il ajoute : « Le trafic illicite des migrants est une infraction spéciale où la victime refuse d'être victime. » Il rapporte ce cas d'un couturier sénégalais basé à Agadez, qui s'est mué en passeur pour encaisser la somme d'un million de francs Cfa auprès de deux de ses compatriotes candidats à la migration. Un mois après, il n'avait pas en-

core pu les convoier vers la Libye, la destination promise. Les deux victimes ont porté plainte pour escroquerie. Profitant d'une visite inopinée au commissariat, M. Zaki a requalifié la plainte qui avait été déposée, en rappelant au policier qu'il s'agit d'un trafic illicite plutôt que d'une escroquerie. Le « couturier passeur » s'est retrouvé en prison en attendant son jugement, mais ses victimes, elles, ne sont plus à Agadez !

Cette répression est mal perçue par les autorités communales d'Agadez. Pour Sidi Aklou Aklou, vice-président du Conseil régional, « la migration est une alternative au tourisme. La région d'Agadez a pris un sérieux coup depuis une dizaine d'années du fait du contexte sécuritaire. Pour nourrir leurs familles, d'anciens chasseurs de touristes et des jeunes issus de l'ex-rébellion se sont convertis dans le transport des orpailleurs et des migrants. Et voilà que l'Etat veut stopper de façon brutale leur activité en confisquant leurs véhicules et en les emprisonnant. Nous sommes dans un pays de la Cedeao, où on prône la libre circulation des personnes. Alors, pourquoi parle-t-on de « migration illégale », si ce n'est pour plaire aux Européens ? En tout cas, cette répression ne résoudra pas le problème. Au contraire, elle ne fait que l'aggraver. L'Etat et son partenaire, l'Union européenne, devraient plutôt penser à mettre en place des projets structurants en faveur de ces jeunes pour les décourager de transporter des migrants ».

La chasse aux passeurs est ouverte

MAIRE D'AGADEVZ, Rhissa Feltou pense la même chose. Ce jeune intellectuel touareg, à son arrivée à la tête de la commune en 2011, avait mis fin à la « taxe sur le flux migratoire » (1000 francs Cfa prélevés par la municipalité sur chaque passage de migrant) qu'il avait jugée « illégale » dans le contexte de la Cedeao. Aujourd'hui il est atterré de voir sa ville sous les projecteurs de l'actualité du fait qu'elle constitue un passage pour les migrants subsahariens en direction du Maghreb et de l'Europe. « Pour nous, explique-t-il, c'est un sujet qui n'est pas préoccupant, sauf quand il y a des drames. Mais la répression contre les passeurs et les transporteurs a bloqué toute la chaîne du transport entre Agadez et les villes de Bilma et de Dirkou qui se trouvent être de plus en plus isolées ».

La municipalité d'Agadez ne dispose d'aucune statistique sur la gestion des flux migratoires. Cela s'est confirmé le 27 octobre 2016, à l'oc-

● **Quand on lui parle de retour forcé d'immigrant, le magistrat s'irrite et rectifie sec : « Il ne s'agit pas d'un retour forcé mais d'un acte humanitaire ! »**

casation d'une table ronde sur l'apport de la migration à l'économie locale, avec la participation de différents acteurs de la migration (passeurs, propriétaires des ghettos, transporteurs, forces de sécurité, Oim, Eucap Sahel...). La réunion était destinée à identifier des pistes de «solutions» à l'immigration «irrégulière». A cette occasion, les transporteurs, propriétaires de ghettos et passeurs se sont plaints des mesures répressives prises à leur rencontre.

Bachir, un jeune passeur nigérien qui pratique depuis une dizaine d'années cette activité, explique qu'auparavant lui et ses collègues travaillaient dans la légalité, en collaboration avec la police. Ils avaient une feuille de route et le départ s'organisait tous les dimanches, avec un convoi militaire jusqu'à Dirkou. «Aujourd'hui nous ne comprenons pas pourquoi on fait la chasse aux passeurs. La plupart des candidats à la migration sont pourtant des ressortissants des pays de la Cedeao. N'ont-ils pas le droit de circuler au Niger ?», s'interroge-t-il avec dépit. Dissuadé par la répression, Bachir a suspendu son activité qui lui rapportait «entre 2 et 5 millions de francs Cfa par semaine». Aujourd'hui il ne sait quoi faire, lui qui finançait même une équipe de football de deuxième division dans sa commune. Il espère que l'Etat et ses partenaires trouveront une alternative à leur situation.

Agdel A., un autre passeur, objecte. Pour lui, «les 18 millions de francs Cfa proposés par la table ronde pour les transporteurs et passeurs qui abandonneraient leur activité sont dérisoires. Un passeur peut gagner cette somme en deux semaines ! Allons-nous abandonner la proie pour l'ombre ? ». Agdel est formel: il continue son activité de passeur et de propriétaire de ghetto. Après de longues heures de causerie, la confiance a fini par s'installer avec lui. Il a accepté qu'on visite un de ses ghettos.

Le rendez vous est pris quelque part dans une rue sombre d'Agadez. A bord d'une moto, on se faufile durant de longues minutes dans des ruelles tortueuses. Quand il gare l'engin, on est devant une bâtisse avec un grand portail derrière lequel il disparaît. L'attente dure un moment, avant qu'il ne ressorte et fasse signe d'entrer. La cour est vaste. Une voiture pickup chargée de migrants est prête à partir. Plusieurs jeunes, en majorité des Sénégalais et des Gambiens, s'affairent autour du véhicule. Sous un hangar, une trentaine d'autres jeunes sont affalés sur des nattes ou tripotent leurs téléphones. Non loin de là, dans une bâtisse, assis en tailleur sur un tapis d'orient, le maître des lieux.

K.D. est un passeur gambien. Ancien migrant il a échoué en Libye sur sa route vers l'Europe. C'est lui qui loue le ghetto d'Agdil. L'homme semble occupé. Le téléphone collé à l'oreille, il organise à distance, dans un français approximatif, l'arrivée d'un groupe de migrants abandonnés par leur chauffeur à une vingtaine de kilomètres de la ville. Ce soir là, K.D. n'est pas bavard. Il prétexte des maux de tête et reporte le rendez vous au lendemain, dans un lieu discret. Le jour dit, l'entretien sera

● Ils sont encore nombreux à quitter Agadez avec toujours cette rime qui exprime leur résilience à partir : «*Mieux vaut mourir dans la mer qu'à côté de sa mère, dans la misère*».

bref. Le passeur a peur des «murs qui ont des oreilles». Quand on lui demande si la migration n'est pas qu'un gros business, il sursaute et laisse entendre qu'il est là pour «aider ces jeunes qui veulent partir ailleurs pour bien vivre». Il prétend même être «ruiné par les secours» qu'il apporte à ceux qui viennent ici «sans argent et dont les familles n'ont pas les capacités de rembourser».

Pour K.D, le gouvernement nigérien doit faire la part des choses dans sa lutte contre les passeurs. Selon lui il y a les méchants et les escrocs qui prennent l'argent des migrants et qui les abandonnent en chemin. Il y a aussi les bons passeurs... comme lui, qui transportent des jeunes en quête de bien-être jusqu'à destination. Un peu évasif, il confie que ce métier ne saurait trop durer pour lui. «Je vais retourner dans mon pays pour me convertir à autre chose», lâche-t-il. En attendant, K.D prépare le transport de sa «marchandise» (des migrants), enfermée à double tour quelque part dans un quartier d'Agadez.

Désormais, les transporteurs contournent les barrières policières pour se frayer un chemin dans le désert, vers la Libye. Le tarif Agadez-Sebha, première ville de l'autre côté de la frontière, est de 150 000 francs Cfa. Pour atteindre Tripoli, c'est plus cher : entre 200 000 et 250 000 francs. Les chauffeurs, qui ont une grande connaissance de ces itinéraires quittent Agadez entre 20h et 21 h, à bord des Toyota pickup Hilux. Roulant à tombeau ouvert toute la nuit, ils s'arrêtent près de 200 kilomètres après Agadez. Là les attend un passeur qui devrait acheminer la «marchandise» jusqu'à Sebha, la principale ville du sud libyen. Le voyage jusqu'à Sebha dure trois jours. Pour aller à Tripoli c'est quatre jours. Le passage dans les villes de Séguédine, Dao Timi et Madama au Niger se fait sous le nez des forces de sécurité, moyennant un bakchich de 10 000 francs Cfa par migrant, confie Agdil, l'homme orchestre.

L'enfer du Far West libyen

LA LIBYE, point de passage de certains migrants subsahariens, est devenue une plaque tournante des réseaux de passeurs. Tous les témoignages concordent sur la violence dont sont victimes ces jeunes. S'ils ne sont pas employés au noir, ils sont traqués par la police, dépouillés de leurs biens ou enfermés pendant de longs mois avant d'être refoulés. Les migrantes, elles, sont exploitées. Dans la plupart des cas elles tombent dans des réseaux de prostitution qui les appâtent en leur miroitant des emplois bien rémunérés. Sebha, Tripoli et Misrata sont les pires lieux où on rapporte des violations des droits humains.

Au centre d'accueil de l'Oim à Agadez, les rescapés de «l'enfer libyen» qui attendent leur rapatriement dans leurs pays d'origine, témoignent de l'horreur. En cette fin de mois d'octobre 2016, ils sont cinquante-huit, dont deux femmes et un enfant. A part un Camerou-



L'entrée des bureaux de l'Oim à Agadez.



Alpha B. : Des bandits ont attaqué leur véhicule et lui ont coupé des doigts



L'entrée d'un «ghetto» à Agadez.

nais, tous sont originaires des pays de la Cedeao. Les Sénégalais sont les plus nombreux.

Tidjane B., un Sénégalais de 35 ans rapporte : «*J'exerçais dans mon pays comme chauffeur. Il y a un an, j'ai quitté pour aller en Libye. Arrivé là bas, j'ai travaillé dans le bâtiment. Mon patron me maltraitait. Il me bastonnait et ne me payait que 10 dinars (environ 4 000 F Cfa) par jour. J'en ai eu marre de subir un tel traitement. C'est pourquoi j'ai décidé de rentrer.*»

Alpha B., un autre Sénégalais de 34 ans, travaillait depuis juin 2013 dans le bâtiment à Tripoli. Il gagnait 30 dinars par jour, soit 12 500 francs Cfa. Mais chaque fois qu'il rentrait à son domicile, il était dépouillé de son argent par des bandes armées qui ne braquent que négro-africains. Malgré tout il a fait quelques économies et se préparait à regagner son pays quand la police l'a arrêté. Il passera quatre mois en prison, subissant des violences physiques de «*toutes sortes*». Sur la route du retour, des hommes armés ont attaqué leur véhicule. Avec un couteau ils lui ont coupé les doigts. Dans un souffle, il soupire : «*Par la grâce d'Allah, je suis à Agadez. J'ai appelé hier mon épouse au Sénégal. Elle pleurait au téléphone. Je n'ai rien, mais je vais retourner chez moi...*».

M. Ndiaye, 23 ans, originaire de Dakar, lui, ne peut rejoindre sa famille de sitôt. Sur le chemin du retour, fuyant l'enfer libyen, il a reçu une balle dans la jambe après l'attaque de leur véhicule par des bandits armés. Il suit des soins intensifs à l'infirmerie du Centre d'accueil de l'Oim.

Bemba M. est Ivoirienne, natif du quartier d'Adjamé à Abidjan. Elle a passé plus de deux ans en Libye, où elle vivait avec son mari, un ouvrier dans le bâtiment, et leur enfant de six ans. Cela fait un mois qu'elle n'a aucune nouvelle de son époux. Raflée par la police, elle a passé deux mois en prison avec son enfant, avant d'être refoulés.

I.Diallo, un Guinéen de 27 ans, a renoncé lui à partir pour la Libye. Non pas que les témoignages des rescapés le dissuadent, mais parce qu'il a été dépouillé de tout son argent. Trois cent mille francs Cfa dont il déclare que la police des frontières du Burkina Faso et du Niger l'ont délestés. Remonté contre la Cedeao et son protocole, il agite son passeport en criant : «*A quoi sert ce document ? A quoi sert le Protocole sur la libre circulation des personnes* » Sans un rond, il a été accueilli dans le centre de l'Oim avant son rapatriement. Diplômé d'une école islamique, il projetait de partir au Maroc pour poursuivre ses études. Il ne renonce pas pour autant à ce projet migratoire. Comme nombre de jeunes candidats à la migration, il l'a juste différé. Ni le durcissement de la répression ni les tentatives de fermeture des routes entre le Niger et la Libye ne semblent les décourager.

Ils sont encore nombreux à quitter Agadez avec toujours cette rime qui exprime leur résilience à partir : «*Mieux vaut mourir dans la mer qu'à côté de sa mère, dans la misère*».

Albert Chaibou

↳ Sénégal

POLITIQUE DE POPULATION

Un processus qui divise

Le Sénégal est dans la phase finale pour l'élaboration de la politique nationale intégrée de migration. Les réflexions, sous la houlette du ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, à travers la Direction de la population et de la planification qui pilote ce projet, ont été menées avec des autorités, des experts, des universitaires, des chercheurs, des membres de la société civile, entres autres. Mais dès la production du premier draft, des voix commencent à s'élever, aussi bien du côté de la société civile, des migrants, que des parlementaires pour dénoncer la méthodologie utilisée et le caractère jugé très peu inclusif du processus. Les contempteurs du document lancent des alertes et formulent des recommandations avant son adoption par l'Assemblée nationale.

Yayi Bayam Diouf, présidente du Collectif des familles des victimes de l'émigration clandestine (Coflec, souligne : «*C'est très choquant de ne pas être associé au processus. En tant que famille de victime, l'Etat devrait nous associer. Nous avons beaucoup de choses à dire dans la recherche de stratégies et de solutions. Si les vrais acteurs ne sont pas associés, c'est une politique vouée à l'échec. Donc les autorités doivent rectifier avant qu'il ne soit trop tard*».

Léontine Maka, présidente des réfugiés africains au Sénégal, avance : «*Personne ne peut parler à notre place, nous migrants. Si aujourd'hui nous sommes au Sénégal, c'est parce que les autorités nous ont acceptées. Je pense que notre participation pourrait amener un plus. Il ne faut pas élaborer une politique nationale de migration juste pour plaire à la communauté internationale*».

Ndèye Awa Mbodj (présidente du Réseau des parlementaires pour la promotion des Sénégalais de l'extérieur) trouve «*désolant*» que l'Assemblée nationale n'a pas été impliquée, surtout la Commission des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur. «*Je pense que pour ces genres de travaux, l'Assemblée nationale a son mot à dire*», estime-t-elle.

Mignane Diouf (président du Forum social sénégalais, Fss), émet aussi des réserves : «*Dès le*

début, nous leur avons dit que nous ne sommes pas d'accord avec la méthodologie utilisée. Parce qu'au départ, c'est le ministère de l'Economie et des Finances qui élaborait le document. A mon avis, un document du genre devait être conduit par un Comité interministériel composé des Affaires étrangères, du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Jeunesse. Une fois que ce comité interministériel est mis en place au nom du gouvernement, nous avions proposé qu'il y ait une commission scientifique dans laquelle il y aurait des membres du gouvernement, des chercheurs, des universitaires, des spécialistes et des experts de la migration avant de chercher un consultant pour conduire le processus. Mais à l'arrivée, nous avons constaté que ce n'était pas ça. C'est la Direction de la population du ministère de l'Economie et des finances qui était en train d'élaborer la politique avec le soutien de l'Organisation internationale des migrations qui a assuré le nancement du processus.»

«*Lorsque nous avons posé la question de savoir ce qui justifie cette source de financement, on nous a parlé de manque de moyens, avant de nous faire comprendre que l'Oim avait des fonds qu'elle pouvait livrer pour faire ce travail. Nous avons dit qu'on ne peut vouloir élaborer une politique nationale dans quelque domaine que ce soit, sans arrêter une rubrique budgétaire. C'est une absurdité de dire que je fais une politique nationale de migration et je me fais financer par un organisme international*».

Sory Kaba (Directeur des Sénégalais de l'extérieur) : «*On ne peut pas réfléchir pour le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur sur une politique qu'ils sont appelés de mettre en oeuvre, sans eux. C'est le ministère des Affaires étrangères qui devait piloter le dossier (le département a participé aux travaux). Mais nous avons produit un document qui contient le Plan stratégique et opérationnel de la gestion des Sénégalais de l'extérieur pour les trois prochaines années que nous avons mis à leur (le groupe de travail) disposition*».

Jacques Ngor SARR

(Extraits de *Le Populaire* du 11 octobre 2016)

↳ Les migrations dans les médias

Traiter de façon professionnelle et équilibrée les questions de migration

En matière de collecte et de traitement de l'information sur les questions de migration, le travail des médias souffre de déficits de plusieurs ordres. Faute d'un intérêt éditorial marqué de la part des rédactions, les limites se manifestent dans la faible maîtrise du dossier. La couverture reste événementielle (séminaire, événement officiel, drame lié aux migrations, etc.) et les journalistes prennent rarement le parti de couvrir le sujet à travers des initiatives propres pour mener des enquêtes, des reportages et autres articles de fond.

Si le fait migratoire est donc visible comme réalité sociale, sa perception par les journalistes est souvent tronquée, voire biaisée. Les médias reproduisent, pour la plupart, les constructions sociales (souvent abusives) qui caractérisent le migrant à travers des grilles d'appréciation généralement négatives : le Nigérian est un «dealer», le Sénégalais est un «truand», la Ghanéenne une «prostituée», etc.). Faute d'une perception intelligente du contexte des migrations, la presse véhicule ces clichés, stéréotypes et autres perceptions qui stigmatisent et discriminent. On conforte les sentiments populaires plus qu'on ne pose les véritables enjeux liés aux migrations ; enjeux juridiques, mais aussi politiques, sociaux, économiques et culturels. L'information sur les migra-

tions est également biaisée par le fait que les migrants n'ont pas souvent accès aux médias. Les journalistes ne leur accordent pas de légitimité et les ignorent - c'est le cas pour la quasi totalité des groupes minoritaires. Mais le fait est aussi que les migrants évitent de s'exposer par peur de représailles, quand ils s'estiment être dans un environnement hostile.

Les questions de migration doivent aller au-delà du fait divers et du simple fait social, pour interpellier les politiques au niveau national comme au niveau régional, mais aussi analyser les enjeux qui y sont rattachés et ne sont pas assez perçus par le public.

Avec des informations diversifiées, un respect de l'équilibre des sources, une recherche d'interlocuteurs avisés et pertinents et un traitement plus valorisé, les questions migratoires peuvent devenir un sujet de premier ordre.

Des repères pour traiter des questions de migration

1 - Trouver des sujets pertinents

Les migrants sont présents dans toutes les communautés. Avec les particularités qui leur sont propres en tant que groupe allogène, ils se manifestent par des activités culturelles, mènent des activités économiques, ont des interactions sociales avec les populations locales et ont parfois du poids dans



Formation des journalistes sur la couverture des migrations en Côte d'Ivoire.

le jeu politique local. Leur vécu en communauté, mais aussi leurs interactions avec les populations endogènes offrent des idées de reportage pour une information diversifiée intéressante, pertinente et utile. Un sens de l'observation de sa communauté, une capacité à s'interroger sur ce qu'il observe permet au journaliste d'identifier des sujets et de tou-

cher du doigt les réalités du phénomène. Il doit sortir de l'événementiel et de l'information institutionnelle qui conduisent les médias à produire des contenus répétitifs, sans originalité et peu intéressants.

2 - Identifier de bons angles de traitement

Pour un journalisme de qualité,

● *Ceux qui véhiculent la pensée dominante ont souvent la priorité et les faveurs des médias, mais il ne faut pas occulter ou négliger ceux qui sont en marge, notamment les migrants eux-mêmes.*



Une bonne couverture commence par une meilleure connaissance de la thématique.



Formation des journalistes sur la couverture des migrations en Guinée

l'identification d'un sujet ne suffit pas. Il est important de réfléchir à la manière dont on l'aborde. Plusieurs repères peuvent guider le journaliste.

- **Les contradictions et les polémiques**, voire les conflits qui peuvent exister autour du sujet constituent une piste. Il s'agit de mettre en relief les groupes qui portent ces contradictions, tout en évitant de tomber sous la «dictature» de la pensée dominante représentée par les groupes qui ont souvent la priorité et les faveurs des médias. Il ne faut surtout pas occulter ou négliger ceux qui sont en marge, notamment les migrants eux-mêmes. A défaut d'être équilibré dans ce travail, le journaliste doit au moins faire montre d'équité dans la possibilité d'accès offerte à tous de s'exprimer.

- **Penser aux droits de la minorité** - Devant les exigences que posent les groupes majoritaires et défendent par exemple l'idée selon laquelle «les migrants sont des voleurs d'emplois, il faut les expulser», etc., pensez à leurs droits. Ces droits relèvent des conventions internationales, de protocoles et autres traités que les Etats ont signés.

- **Changer de perspective dans l'information** - Le journaliste doit regarder les faits en dehors des schémas établis et des constructions toutes faites. Le migrant qu'on stigmatise et discrimine est aussi porteur de valeur, mène des activités qui participent au développement économique et socioculturel.

- **Questionner les politiques mises en œuvre** - Il est nécessaire, pour le journaliste, d'interpeller les autorités impliquées dans la conduite des poli-

tiques migratoires pour évaluer l'application qui est faite des lois et autres textes ratifiés. Les Ong et les organisations de la société civile qui travaillent dans ce domaine sont aussi à interpeller.

Quelques exemples sont proposés, qui pourraient inspirer le traitement des faits migratoires.

Des pistes d'enquête qu'on peut aborder

Sujet 1 : La féminisation des flux migratoires

On peut se poser des questions enquêter sur :

- Quels sont les déterminants sexospécifiques de la migration féminine qui prend de l'ampleur ?

Quels impacts socioculturels découlent de cette nouvelle dynamique qui massifie la migration féminine ?

- Les atteintes aux droits des migrantes : quelles formes de violences basées sur le genre sont notées du fait des vulnérabilités qui exposent les migrantes ?

- Quelles mutations s'opèrent dans le profil des migrantes, notamment par rapport aux premiers mouvements de départ qui, pour les femmes, étaient essentiellement guidés par les regroupements familiaux

- Quelles contraintes le statut juridique et social de la femme fait-il peser sur l'émigration féminine ?

- Quels projets nourrissent les migrantes ?

- Quels sont les itinéraires des migrations féminines ?

Sujet 2 : Les droits des migrants et la circulation des

biens et des personnes dans l'espace de la Cedeao

- Les mouvements migratoires dans la sous région ouest-africaine face à la montée des sentiments xénophobes et à la difficile application des textes communautaires sur la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace de la Cedeao. Quelles contraintes pour l'intégration ?

- L'impact économique des corridors de circulation transfrontalière - Comment se manifeste l'essor des villes-carrefours ? Quel est l'importance de ces nouveaux hubs économiques ?

- Malgré l'hostilité qu'ils rencontrent dans les villes de transit, les migrants participent au développement de l'économie locale. Que représente cet apport ?

Sujet 3 - Migration, développement et co-développement

- La signature des accords pour la gestion concertée des flux migratoires a donné lieu à des programmes de co-dé-

veloppement entre les villes européennes d'accueil et les villes de départ en Afrique. Dans quel domaine les investissements sont-ils opérés ? Quels impacts ont-ils pour les populations locales ? Sont-ils efficaces pour améliorer les conditions d'existence et contenir l'émigration illégale ? Constitue-t-il une piste de développement local et national ?

La bonne approche de couverture

Dans la couverture des questions à dimension sociale et culturelle comme les migrations, le journaliste doit avoir une approche de terrain pour mieux appréhender les réalités que cela recouvre. Il ne s'agit pas de se contenter de déclarations venant des officiels, des institutions ou des organisations. Il est essentiel de traduire le vécu des populations, en allant à leur contact. Une histoire intéressante repose sur différents paramètres comme :

- **la mise en contexte** : Les migrations sont un sujet d'ordre

● *le journaliste doit avoir une approche de terrain. Il ne s'agit pas de se contenter de déclarations venant des officiels, des institutions ou des organisations. Il est essentiel de traduire le vécu des populations, en allant à leur contact*

Reporters des frontières

Vers un réseau de journalistes africains, professionnels et citoyens, spécialisés sur les questions migratoires. Un projet de l'Institut Panos

Editeur : Institut Panos Afrique de l'Ouest

Coordinateur : Tidiane Kassé

Adresse : 6, rue Calmette

BP : 2113 - Dakar-Ponty (Sénégal)

Tél. : (+221) 33 849 16 66

Fax : (+221) 33 822 17 61

général, avec des implications qui touchent des millions de personnes. Pour mieux capter l'attention, il est plus pertinent pour le journaliste de raconter l'histoire à travers les exemples d'un ou de quelques cas choisis, tout en prenant en compte l'environnement général. Cela rend votre récit plus intéressant pour le public qui pourra s'y reconnaître ou se sentir concerné.

Le travail de terrain : Les migrants, même s'ils sont d'une même origine, d'un même pays de départ, ne sont pas une communauté homogène. Plutôt que de se laisser aller à des généralisations abusives, le journaliste, en cherchant les cas les plus illustratifs, doit aussi prêter attention aux particularités. Mais il doit surtout veiller à donner la voix à ces minorités sociologiques qui constituent souvent la majorité démographique : les jeunes et les femmes).

La bonne documentation : Elle constitue un préalable au travail de terrain. Elle doit aussi accompagner le journaliste tout au long de son travail de collecte de l'information. Comme préalable, la documentation lui permet de trouver les données qui orientent son travail (pendant la collecte). Ensuite elle aide le journaliste à conforter son argumentaire (pendant le traitement). Les données (statistiques, conventions, lois, etc.) rendent crédibles les positions exprimées et les constats faits sur le terrain.

Les politiques mises en œuvre : Le journaliste s'appliquera à vérifier si les autorités mettent en application et respectent les conventions régionales et internationales, les protocoles signés, les accords bilatéraux en vigueur, etc.

Les organisations de la société civile : plus faciles d'accès que les sources officielles, elles travaillent souvent dans l'encadrement des migrants, réalisent des études ou mènent des actions qui leur offrent une bonne maîtrise de la question.

Les chercheurs : Les migrations ont des dimensions juridiques, économiques ou sociologiques telles qu'elles sont de plus en plus prises en compte par les universitaires. A la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, il existe par exemple un Master sur le droit

des migrations.

Le traitement de l'information

La valeur d'une information dépend de son mode de traitement. Cela passe d'abord par le choix d'un genre rédactionnel. Soit le journaliste reste à un niveau synthétique (nouvelle) et superficiel (compte rendu), soit il cherche à aller en profondeur (analyse, enquête). Il peut aussi inviter à la découverte (reportage, portrait).

Par ailleurs, il importe de travailler à la structuration de l'article pour une histoire cohérente, intelligible et pertinente. Quel que soit le genre choisi, le journaliste peut s'attacher à baser son travail sur les paramètres suivants :

- **Choisir un thème :** il permet de circonscrire le sujet sur lequel travaille un journaliste.

- **Identifier un angle de traitement :** Il fixe le point le plus important de l'histoire et se base sur l'information centrale que l'article va développer. L'angle de traitement doit être posé dans l'attaque du texte.

Le développement : A travers les cinq questions de base (qui, quoi, ou, quand, comment) auxquelles il est invité à répondre, le journaliste cherche à être le plus exhaustif possible. Mais une sixième question reste fondamentale : «pourquoi». Elle permet de donner un background à une information, de faciliter la compréhension d'un problème à travers l'exposé de ses origines ou de ce qui est recherché dans l'analyse.

Une septième question est aussi importante, qui pousse à se demander «et après ?». Elle permet d'aller plus loin dans l'enquête ou l'analyse, en dégagant les perspectives qui se dessinent si un problème est bien ou mal pris en charge.



L'Institut Panos Afrique de l'Ouest (Ipao) est une organisation non gouvernementale africaine indépendante d'appui aux médias et à la communication, créée en 2000, qui opère principalement en Afrique de l'Ouest. L'Ipao c'est :

Une Mission : «Démocratiser la communication et consolider des espaces publics pour des sociétés africaines ouvertes, où les opinions des citoyens sont éclairées, et leurs voix amplifiées et entendues».

Un But : Le but du 3e plan stratégique 2011-2016 de l'Ipao est de «bâter un espace de communication démocratique pour le changement et la justice sociale en Afrique».

Des objectifs : L'Ipao poursuit ce but à travers trois objectifs stratégiques et un objectif institutionnel.

- **Objectif 1 :** «Instaurer le débat public et ouvrir le dialogue politique pour une démocratisation de la communication».
- **Objectif 2 :** «Contribuer à la production, à la diffusion et à l'accessibilité d'une information favorable au changement social».
- **Objectif 3 :** «Renforcer les capacités de communication des acteurs du changement social».
- **Objectif 4 :** «Assurer le développement institutionnel de l'Ipao en tant qu'organisation professionnelle de référence dans le secteur de la communication et de l'information en Afrique».

Tenez-vous au courant de ce que nous faisons !

Site institutionnel : www.panos-ao.org

Site du projet : www.reportersdesfrontieres.org

Site spécialisé : <http://flammedafrique.org/>

Nos partenaires dans le projet Migration

Côte d'Ivoire : Convention de la Société Civile Ivoirienne (Csci)

Guinée : Centre du Commerce International pour le Développement (Cecide)

Niger : Alternative Espaces Citoyens (Aec)

Sénégal : Rencontre africaine pour la défense des Droits de l'homme (Raddho)

Ghana : Ghana Community Radio Network (Gcrn)

Partenaires associés

Mali: Coopérative multimédia Jamana (Cmj)

Nigeria: Institute for Media and Society (Imeso)



Groupe de travail au cours d'une formation au Nigéria.